



**Lettre ouverte datée du 19 novembre 2008 à l'attention de Monsieur BESSON,
secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique**

Antennes relais et portables : Un débat qui n'en n'est pas un pour signer une réglementation qui n'en n'est pas une... incluant des objectifs qui n'en sont pas !

Faisant suite à la condamnation en première instance de Bouygues Telecom à démonter une antenne relais au nom du principe de précaution, vous avez souhaité mener un débat neutre et objectif afin de trouver des solutions acceptables et acceptées, à même de réduire l'exposition chronique des riverains d'antennes et utilisateurs de portables.

En date du 17 octobre 2008, alors même que les associations dénonçaient leur éviction du débat initié par vos soins, vous avez pris deux engagements, consignés par écrit de votre main :

- Vous vous êtes engagé tout d'abord à recevoir Priartém et Agir pour l'Environnement, associations militant en faveur d'une réglementation contraignante encadrant le développement de la téléphonie mobile « dans les 15 jours ». Le délai de 15 jours est depuis longtemps expiré et nous n'avons toujours aucune proposition de rencontres, et ce malgré nos multiples relances ;
- Vous vous êtes engagé ensuite à nous « associer à une prochaine réunion « plénière » en présence de toutes les parties concernées ». Dès le 17 octobre, vous annonciez par voie de communiqué que cette rencontre aurait lieu le 21 novembre. Or, à ce jour, les associations ne sont toujours pas conviées à y participer.

Cet engagement écrit est, à ce jour, resté lettre morte et nous nous étonnons que votre parole n'ait pas été suivie d'effets, et ce malgré nos multiples relances.

Le non-respect d'engagements pris augure bien mal de votre volonté d'initier un processus de dialogue transparent et d'aboutir à un texte qui puisse satisfaire l'ensemble des parties. Une fois de plus, seule la parole des industriels sera entendue et donc prise en compte. Ceci est d'autant plus préoccupant que l'approche des fêtes de fin d'année est une période pendant laquelle les opérateurs vont faire feu de tout bois pour promouvoir les derniers forfaits à la mode destinés à des publics de plus en plus jeunes, alors même qu'existe aujourd'hui un consensus pour reconnaître la sensibilité particulière des enfants. L'absence de réglementations contraignante, l'exclusion des associations du débat sont autant de signes négatifs à même de satisfaire les opérateurs.

En application du principe de précaution et afin de réduire significativement l'exposition du grand public aux ondes émises par les antennes relais, nous vous demandons de fixer le seuil maximal d'exposition chronique du public à 0,6 V/m (contre 41, 58 et 61 V/m, actuellement).

Or, les premières ébauches de guide qui circulent actuellement laissent à penser qu'aucune nouvelle limite du seuil d'exposition n'est prévue et que la vente des portables serait interdite aux enfants de moins de... 3 ans ! Tout ceci dénote une volonté manifeste d'agir sans agir, en optant pour une action politique virtuelle sans conséquence pour le chiffre d'affaire des opérateurs.

Un débat neutre et objectif –sans associer les associations - débouchant sur un guide de bonnes pratiques sans réelles contraintes réglementaires, incluant des objectifs qui n'en sont pas... relève de la prestidigitacion politique qui ne fait pas honneur à votre statut de responsable politique.

Par cette lettre ouverte, nous tenons à réaffirmer notre volonté de participer pleinement à l'édification d'une réglementation contraignante qui limitera les effets sanitaires potentiels des antennes relais et téléphone mobile. Nous nous tenons à votre entière disposition pour participer à ce dialogue qui nous espérons le plus large possible.

Contact presse :

**Stéphien KERCKHOVE – Agir pour l'Environnement – Tél. 01.40.3102.99
Janine LE CALVEZ – Présidente de Priartém - Tél. 01.42.47.81.54**